tements betteraviers procèdent avec la dernière énergie contre les fraudeurs et les allégations systématiques qui viennent d'être apportée par le gouvernement, d'une part, et surtout par la commission du budget, d'autre part, dans le but de ne pas venir en aide aux souffrances des producteurs de betteraves et fabricants de sucre, appartenant aux zones dont les mauvaises récoltes des betteraves, en poids et en qualité, sont dues aux conditions atmosphériques défavorables et déplorables de cette année et dont la situation a été aggravée par la loi du 5 août 1890, et ce, malgré les démarches incessantes, les diligences faites constamment et avec la plus vive insistance auprès des pouvoirs publics. Et leur laissent la responsabilité entière des conséquences pouvant en résulter.

M. Dupuis s'est ensuite rendu auprès de M. Floquet, auquel il a fait part de son intention de donner lecture à la tribune de cette protestation. M. Floquet lui a déclaré que, en vertu du règlement, il ne pourrait pas autoriser M. Dupuis à lire un document de cette nature.

Autre texte

Les députés sucriers demandent qu'on substitue la nouvelle déclaration ci-dessous à un texte primitivement arrêté :

« Les soussignés protestent contre les lecteurs qui ont été apportées au vote de la loi ayant pour objet de venir en aide aux sucriers des producteurs de betteraves et des fabricants de sucre, appartenant aux zones dont les mauvaises récoltes des betteraves en poids et en qualité sont dues aux conditions atmosphériques de l'année. »

« Les soussignés ayant multiplié en vain les démarches les regrettent avec la plus grande énergie la tournure de la session ordinaire pour obtenir des pouvoirs publics le vote d'une loi équitable. »

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Elections sénatoriales

Déclaration de M. Maxime Lecomte

Notre rédacteur en chef a reçu la lettre suivante :

Mon cher Monsieur Bergès,

M. René Tellier me demande par la voie du journal, de prendre l'engagement de me retirer devant lui si j'obtiens moins de suffrages au premier tour de scrutin.

Si la candidature de M. Tellier avait été régulièrement posée devant un congrès républicain, toute cette correspondance nous serait inutile.

M. Tellier affirme son dévouement aux idées républicaines, cela suffit pour que dans l'intérêt de l'union qu'il lui plaît de prévoir, je prenne l'engagement qu'il désire.

Veuillez agréer, etc.

MAXIME LECOMTE.
Candidat républicain.

ÉLECTIONS CONSULAIRES

Chambre de Commerce de Lille

Six membres pour 6 ans

Inscrits, 1050. — Majorité, 263

Votants, 198

MM. Théodore Barrois,	185	voix
Léonard Danel,	184	»
Henri Decroix,	185	»
Edmond Faucheur,	185	»
Auguste Masquelier	180	»
Jules Schoulens,	185	»

membres sortants.

Divers. — Blancs. — Nuls 18

Ballottage

Un membre pour 4 ans

Inscrits, 1050. — Majorité, 263

Votants, 197

M. J. Kolb	183	»
Divers. — Blancs. — Nuls 14		

Ballottage

Béthune. — *Elections à la Chambre de Commerce.* — Le canton de Laventie a donné 13 voix à chacun des cinq candidats.

Inscrits : 967.

MM. Breton,	267	voix.
Gruyelle,	260	— id.
Hainnotte,	262	— id.
Piteux,	267	— id.
François,	264	— id.

MM. Breton, Gruyelle, Hainnotte et Piteux sont élus pour six ans ; M. François pour deux ans.

Elections sénatoriales du 1 Janvier 1891

Candidats des Congrès Républicains

NORD

MAXIME LECOMTE

Docteur en Droit, Député du Nord

PAS-DE-CALAIS

HUGUET

Sénateur sortant, Ancien Maire de Boulogne-s/Mer

CAMESCASSE

Commandeur de la Légion d'honneur, Ancien Préfet, Ancien Député du Pas-de-Calais

DÉPREZ

Cultivateur, Vice-Président du Conseil général, Député du Pas-de-Calais

BOUILLIEZ

Cultivateur, Conseiller général du Pas-de-Calais

CHRONIQUE RÉGIONALE

Banque de France. — On nous communique ce qui suit :

Dans sa séance du 31 décembre 1890, le conseil de la Banque de France a fixé le dividende d'avance des comptes courants pour le 1er semestre de 1891 à 0 fr. 50 net.

Emprunts des villes de Paris 1865 1 1/4 0/0 ; 1869 1 0/0 ; 1871 1 0/0 ; Bordeaux 1874 1 0/0 ; Roubaix 1880 1 0/0.

Les ouvriers typographes. — Le ministère de la guerre a publié la note suivante :

« La population ouvrière employée dans les ateliers de composition du département d'équipage de la flotte, et dans les ateliers régiaux de l'artillerie de marine, ne partage pas les intentions du ministère qui a cru devoir demander la modification du tarif des salaires, et par suite, l'augmentation du prix de revient des cartouches utilisées par les marins et les troupes de la marine.

« Les ouvriers typographes du département d'équipage de la flotte ont, en effet, adressé au ministre de la marine une pétition contre la réduction de leurs salaires. »

Nous apprenons de source sûre que les ouvriers typographes des ateliers régiaux de l'artillerie de marine ne partagent pas les intentions du ministère.

Contraventions. — Par les temps rigoureux que nous subissons, il faut user économiquement de charbon. Non contente de le vendre à un prix très élevé, certains marchands de charbon veulent encore bénéficier sur le poids. Mais, dans notre ville, c'est ce qu'ont appris ces peu scrupuleux commerçants à qui M. Fatou, commissaire de police de la commissairie du centre, a dressé, hier matin, quatre contraventions.

Nous signalons de ce pas au commissaire les

Chronique locale

ROUBAIX

Un original. — Un ouvrier tisseur, nommé Xavier V..., travaillant chez MM. Jouart et Neveux, rue du Bois a, par moments, des accès de folie.

C'est ainsi que dans la matinée de mardi, il se mettait chez M. Edmond Delaplace, calandreur, propriétaire d'un cabaret attenant à son atelier, mais au lieu d'entrer par la porte il enjambe la vitrine en brisant les vitres et ressortit par la porte sans dire un mot.

Cet acte passé, il promit de payer les dégâts ; mais hier matin à la même heure il recommença le même manège.

Cette fois, il fut conduit chez M. Gourguillon, commissaire du 2e arrondissement qui après l'avoir interrogé l'a rendu à sa liberté.

Il paraît que cette manie lui prend assez souvent s'il ne brise pas les vitres il passe son temps à fermer les persiennes des maisons particulières.

Vol de charbon à la gare. — Un jeune garçon de 17 ans, nommé Gustave Fontaine, demeurant rue Jacquard, a été surpris dérobant du charbon à la gare.

Il a été arrêté et conduit au Dépôt.

Arrestation d'une expulsée. — La police de sûreté a arrêté hier matin vers onze heures la nommée Isidore Derrock, sur une l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Un prétendu infanticide. — La police de sûreté était prévenue hier matin qu'un infanticide avait eu lieu dans le quartier de l'Epeule. On prétendait avec certitude qu'un enfant avait été trouvé près du poignage de M. A. Vincent.

Une enquête fut ouverte mais on reçut bientôt la preuve que ce bruit était complètement faux et qu'il n'était pas le résultat des commérages des femmes du quartier.

Adjudication. — Une adjudication pour les travaux de cinquième nécessaire à la construction de nouveaux bâtiments à l'Hôtel-Dieu, sans lieu dans une des salles de l'Hôtel de Ville, le mardi 20 janvier, à onze heures du matin.

Le devis s'élève à la somme de 19,200 francs y compris celle de 878 fr. 78 pour dépenses imprévues.

Le cautionnement à verser est de 960 fr.

Bureau de Bienfaisance. — Une seconde adjudication concernant les travaux d'adaptation de l'agrandissement du Bureau de Bienfaisance, aura lieu le même jour à la Mairie.

Le devis s'élève à la somme de 19,200 francs y compris celle de 1,229 fr. 11 c. pour dépenses imprévues.

Le cautionnement à verser est de 960 fr.

Grand Combat de coqs. — C'est aujourd'hui jeudi, jour de Noël, l'attaque chez Henri Dutat, boulevard de la République, de la belle partie de coqs qui gagne 850 pour 100 francs et les paires de plaisir à 10 fr. contre la société de l'Enfié.

Au rendez-vous de cette partie est définitivement fixé au mercredi 7 janvier 1891, estaminet de l'Enfié, rue Blanchemaille.

Mise en place à 3 h. 1/4. Entrée : 50 centimes.

Vol dans une chambre garnie. — L'agent Ochan, commissaire du 2e arrondissement vers huit heures et demie du soir, fut requis par la nommée Schromin Colette, âgée de 31 ans, couturière, demeurant rue de Flandre, 64.

Elle raconta que pendant qu'elle était à son travail on avait forcé la serrure de la porte de sa chambre et que tout avait disparu.

Elle accusa une jeune fille de 20 ans, couturière, où elle mettait ses effets d'habillement.

On lui a volé des pantalons de soldats et un double d'une valeur de 10 francs environ. Le vol a été accompli dans la journée d'hier, elle ignore à quelle heure car elle n'est pas retournée à sa chambre depuis le matin. Elle ne sait qui soupçonner. Elle a porté plainte au commissaire de police du 2e arrondissement, lui a remis les clefs de la chambre et interrogea le logeur qui lui a déclaré n'avoir rien vu ni rien entendu.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est produit mardi soir vers sept heures dans le magasin de M. Louis Wattine-Wallaine, situé place de la Liberté. Le feu avait pris naissance dans une caisse qui se trouvait dans le fond du magasin ; quelque seaux d'eau ont suffi pour l'éteindre.

Les dégâts sont peu importants.

Un cabaret ouvert après l'heure. — Les agents Flamquette et Lescoffre passant hier à 11 dans la rue Archimède remarquèrent que l'estaminet Midlaft était encore ouvert à 11 heures 25 minutes et que plusieurs personnes y consommaient encore. Tous deux entrèrent et ordonnèrent de fermer l'estaminet ; lorsqu'ils sortirent, la femme les suivit en les traitant de voyeurs. Ils ont dressé procès-verbal.

NOËL

Enfants, voici Noël ! Un page radieux
Va descendre, à minuit, de la splendeur des cieux.
Dans les plus relevés de sa robe éclatante
Il vous apportera des choses merveilleuses.
La distribution sera large, abondante :
Au milieu des trésors qui se trouvent dans le sac
Vous verrez, vêtu d'or, le Prince des Savons,
Le CONGO frais-o-la fin dont les puissants arômes
Supposent que l'on peut les plus précieux baumes :
Le CONGO renommé qui secourt si souvent,
Bienfaiteur généreux, le pauvre et l'indigent ;
Qui donne aux tombeaux ses coffrets magnifiques
Où des pinceaux légers, habiles et magiques
Ont conché des rosiers prises à l'arc-en-ciel,
Ou sur le front brillant d'un enfant d'éphèbe vermeil...
Pour faire des heureux, il n'a pas son pareil.

Un poète Roubaisien à M. Victor Vinissier.

Combat de Coqs. — Aujourd'hui jeudi, jour de Noël, chez Edmond Mullier, ancien estaminet Doutreligne, route de Croix, il se jouera une belle partie de vieux coqs contre l'oyes de Barbarie. — A trois heures, avant cette partie, on battra une paire oiles.

TOURCOING

Avis aux propriétaires de chevaux, mules et mulets. — Le maire de la ville de Tourcoing, rappelle aux propriétaires de chevaux, mulets et mulets qu'ils doivent faire à la mairie (bureau militaire) avant le 1er janvier prochain, la déclaration obligatoire prescrite par la loi du 3 juillet 1877.

Les contrevenants passeront d'une amende de 50 à 2000 fr. seront poursuivis conformément aux prescriptions de l'article 52 de la loi ci-dessus rappelée.

Deux jeunes filles assaillies. — L'un de ces derniers jours, vers six heures du matin, deux jeunes ouvrières de fabrique, qui se rendaient à leur travail, furent assaillies dans la rue Latérale par deux rôdeurs qui après avoir terrassé les deux jeunes filles, les dévalisèrent des pièces dont elles étaient munies pour leur journée.

Wattrelos. — *Les Fraudeurs.* — Les nommés Alfred Bilin, 16 ans, ratisseur, demeurant à Roubaix et Désiré Dubois, 16 ans, de la même ville, ont été arrêtés pour fraude de deux kilogs de tabac en poudre et 120 boîtes d'allumettes.

LILLE

Contraventions. — Par les temps rigoureux que nous subissons, il faut user économiquement de charbon. Non contente de le vendre à un prix très élevé, certains marchands de charbon veulent encore bénéficier sur le poids. Mais, dans notre ville, c'est ce qu'ont appris ces peu scrupuleux commerçants à qui M. Fatou, commissaire de police du 2e arrondissement, a dressé, hier matin, quatre contraventions.

Nous signalons de ce pas au commissaire les

Accidents. — Avant-hier, vers une heure et demie de l'après-midi, le jeune Richez, 8 ans, demeurant rue Philanthropique, 85, est tombé devant Victor Hugo et s'est fracturé la jambe gauche.

Il a été transporté à son domicile.

— Le même jour, vers quatre heures, Mme Xavier V..., 25 ans, marchande de beurre et d'oufs, rue d'Isly, 43, est tombée dans sa cave et s'est fracturé le poignet droit. Elle allait chercher de l'eau.

Mort mystérieuse. — Nous avons dit hier sous cette rubrique, qu'une enquête était ouverte par M. Guénot, commissaire de police du 1er arrondissement, au sujet du décès de la fille Suzanne Clément.

Il résulte de cette enquête que c'est un véritable suicide causé par la misère. Cette fille s'est donné volontairement la mort en rentrant chez elle lundi soir.

Les vols. — Daniel Van Gucht, 19 ans, cordonnier, sans domicile, et Edouard Meert, 28 ans, vannier, même adresse, ont été arrêtés et conduits au Parquet, sous l'inculpation de vol de fouloirs au préjudice de M. Dumoulin, marchand de vins, 36 Sec-Arembaut.

— Le sieur Gaston Duhayon, 25 ans, journalier, rue Gantois 61, a eu la même sort que les précédents à la suite d'un vol d'étoffes.

— D'un autre côté, la police recherche activement les auteurs des vols : d'une somme de 200 francs commis au préjudice de M. Théophile Vanderspicht, terrassier de passage à Lille, qui a été attaqué par des rôdeurs de nuit ; de numéraire et de cannelles en étain, commis au préjudice de Joseph Vivez, rue de Juliers, 127 ; d'une charrette appartenant à M. Eugène Buisine, blanchisseur, rue d'Esquermes, 20 et d'une pièce de toile de la voiture de M. Desruelles, liquoriste, rue de Douai, pendant que son domestique faisait une livraison rue du Vieux-Marché-aux-Moutons ; enfin d'un porte feuille contenant 4,250 fr., enlevé vers quatre heures de l'après-midi, de la poche du pardessus d'un négociant venu à Lille, chez Zille et qui se trouvait au café *Belle-Vue*, Grande-Place.

LE Crime d'Ascq

Comme suite à la descente du Parquet sur les lieux du crime, descente que nous avons racontée en détail hier, M. le juge d'instruction a procédé à un long interrogatoire de Choquel. Cet interrogatoire a duré, mercredi, de deux heures du soir à neuf heures du soir et a rouvé sur l'emploi de son temps pendant la nuit de l'attentat.

Nous avons pu savoir que les réponses faites par Choquel sont en complète contradiction avec celles de Maresceaux.

Le juge d'instruction a suivi, dans les questions, le même ordre d'idées que lors de l'interrogatoire de Maresceaux et il a confronté les réponses de Choquel en même temps qu'il relisait celles de l'autre inculpé, sans toutefois les mettre en présence à l'interrogé. C'est ainsi qu'il a pu se confirmer dans la persuasion qu'il a d'avoir sous la main les coupables.

L'interrogatoire terminé, le Parquet a renouvelé l'ordre de les mettre au secret. A ce sujet nous apprenons qu'on a pu les mettre chacun dans une cellule.

Comme complément aux renseignements que nous avons recueillis hier, dans notre enquête personnelle, nous pouvons dire que M. le curé Dillies a quitté Ascq. *Vous tenez les vrais coupables ; surtout ne les lâchez pas.*

Au dernier moment nous apprenons que le Parquet est décidé à procéder sous peu à une confrontation des inculpés et de la victime survivante de l'attentat.

Franchement, quand ce sera fini, tout le monde poussera un soupir de satisfaction.

LA FUITE DE PADLEWSKY

Les Condamnations

Le tribunal a condamné : Mme Duo-Querey à deux mois de prison, Grégoire (par défaut) à huit mois, et Foidebard de Labruyère à treize mois.

LENS

VALENCIENNES

L'Explosion de Saint-Amand

De l'enquête à laquelle s'est livré le parquet de Valenciennes, il résulte que l'engin qui a fait explosion lundi à l'usine de Saint-Amand est une fusée d'obus, c'est-à-dire la pièce que le choc, le choc de la chute du projectile, doit faire éclater et de manière à enflammer la mélinite environnante.

Il paraît que dans la mitraille achetée par l'usine, en cas de nécessité, pour la fonte, on a retrouvé des éléments plusieurs autres fusées semblables, mais même des obus encore chargés !

Une telle erreur est vraiment inpardonnable et réclame une enquête sévère.

Les deux *autres* blessés ne paraissent pas en être en danger.

Les dégâts matériels sont peu importants.

CAMBRAI

Accident. — Mardi vers 10 h. 1/2 du matin, le nommé Henri Santerre, 19 ans, ouvrier au chemin de fer du Nord, transportait sur son dos un pont d'embarquement.

Arrivé près d'un wagon auquel il devait l'accrocher, Santerre jeta le pont sur le quai, mais les tiges des boulons s'accrochèrent aux vêtements de ses pieds et tombèrent sur le pied gauche.

Santerre, fortement blessé, fut transporté chez le docteur Delbrette, puis à l'hôpital St-Julien. Heureusement il n'y a pas de fracture.

Suicide. — Le bruit court en ville qu'une dame P... débitante au cabaret, aurait, vers 10 heures, hier vers midi un coup de feu dans la région de l'estomac.

Elle aurait fait cet acte dans un accès d'aliénation mentale.

Cette femme n'est pas encore morte.

AVESNES

Sous-le-Bois. — *Une garde-barrière fraudée.* — Mme Lydie Waldor, sur prise le 18 novembre dernier manie d'objets de fraude, a été condamnée, mardi par le tribunal correctionnel à 1000 fr. d'amende et à 6 mois d'emprisonnement.

DUNKERQUE

Collisions en mer

Le trois-mâts norwégien « Dir orah » allant de Bordeaux en Norwège est venu en collision vendredi à 6 heures du soir, près de Beachy-Head avec le steamer ang. « Monnu-Stecort » arrivé de Sunderlan.

Le steamer a coulé. Tout l'équipage a été sauvé et débarqué à Southam pion, à l'exception d'un homme qui a été sauvé à bord du norwégien.

Le « Dinorah » est arrivé ce matin, complètement désemparé.

La drague « Le Normandie » a été coulée près du Havre par le steamer « espagnol » Le

Accidents. — Avant-hier, vers une heure et demie de l'après-midi, le jeune Richez, 8 ans, demeurant rue Philanthropique, 85, est tombé devant Victor Hugo et s'est fracturé la jambe gauche.

Il a été transporté à son domicile.

— Le même jour, vers quatre heures, Mme Xavier V..., 25 ans, marchande de beurre et d'oufs, rue d'Isly, 43, est tombée dans sa cave et s'est fracturé le poignet droit. Elle allait chercher de l'eau.

Mort mystérieuse. — Nous avons dit hier sous cette rubrique, qu'une enquête était ouverte par M. Guénot, commissaire de police du 1er arrondissement, au sujet du décès de la fille Suzanne Clément.

Il résulte de cette enquête que c'est un véritable suicide causé par la misère. Cette fille s'est donné volontairement la mort en rentrant chez elle lundi soir.

Les vols. — Daniel Van Gucht, 19 ans, cordonnier, sans domicile, et Edouard Meert, 28 ans, vannier, même adresse, ont été arrêtés et conduits au Parquet, sous l'inculpation de vol de fouloirs au préjudice de M. Dumoulin, marchand de vins, 36 Sec-Arembaut.

— Le sieur Gaston Duhayon, 25 ans, journalier, rue Gantois 61, a eu la même sort que les précédents à la suite d'un vol d'étoffes.

— D'un autre côté, la police recherche activement les auteurs des vols : d'une somme de 200 francs commis au préjudice de M. Théophile Vanderspicht, terrassier de passage à Lille, qui a été attaqué par des rôdeurs de nuit ; de numéraire et de canelles en étain, commis au préjudice de Joseph Vivez, rue de Juliers, 127 ; d'une charrette appartenant à M. Eugène Buisine, blanchisseur, rue d'Esquermes, 20 et d'une pièce de toile de la voiture de M. Desruelles, liquoriste, rue de Douai, pendant que son domestique faisait une livraison rue du Vieux-Marché-aux-Moutons ; enfin d'un porte feuille contenant 4,250 fr., enlevé vers quatre heures de l'après-midi, de la poche du pardessus d'un négociant venu à Lille, chez Zille et qui se trouvait au café *Belle-Vue*, Grande-Place.

LE Crime d'Ascq

Comme suite à la descente du Parquet sur les lieux du crime, descente que nous avons racontée en détail hier, M. le juge d'instruction a procédé à un long interrogatoire de Choquel. Cet interrogatoire a duré, mercredi, de deux heures du soir à neuf heures du soir et a rouvé sur l'emploi de son temps pendant la nuit de l'attentat.

Nous avons pu savoir que les réponses faites par Choquel sont en complète contradiction avec celles de Maresceaux.

Le juge d'instruction a suivi, dans les questions, le même ordre d'idées que lors de l'interrogatoire de Maresceaux et il a confronté les réponses de Choquel en même temps qu'il relisait celles de l'autre inculpé, sans toutefois les mettre en présence à l'interrogé. C'est ainsi qu'il a pu se confirmer dans la persuasion qu'il a d'avoir sous la main les coupables.

L'interrogatoire terminé, le Parquet a renouvelé l'ordre de les mettre au secret. A ce sujet nous apprenons qu'on a pu les mettre chacun dans une cellule.

Comme complément aux renseignements que nous avons recueillis hier, dans notre enquête personnelle, nous pouvons dire que M. le curé Dillies a quitté Ascq. *Vous tenez les vrais coupables ; surtout ne les lâchez pas.*

Au dernier moment nous apprenons que le Parquet est décidé à procéder sous peu à une confrontation des inculpés et de la victime survivante de l'attentat.

Franchement, quand ce sera fini, tout le monde poussera un soupir de satisfaction.

LE FUITE DE PADLEWSKY

Les Condamnations

Le tribunal a condamné : Mme Duo-Querey à deux mois de prison, Grégoire (par défaut) à huit mois, et Foidebard de Labruyère à treize mois.

LENS

VALENCIENNES

L'Explosion de Saint-Amand

De l'enquête à laquelle s'est livré le parquet de Valenciennes, il résulte que l'engin qui a fait explosion lundi à l'usine de Saint-Amand est une fusée d'obus, c'est-à-dire la pièce que le choc, le choc de la chute du projectile, doit faire éclater et de manière à enflammer la mélinite environnante.

Il paraît que dans la mitraille achetée par l'usine, en cas de nécessité, pour la fonte, on a retrouvé des éléments plusieurs autres fusées semblables, mais même des obus encore chargés !

Une telle erreur est vraiment inpardonnable et réclame une enquête sévère.

Les deux *autres* blessés ne paraissent pas en être en danger.

Les dégâts matériels sont peu importants.

CAMBRAI

Accident. — Mardi vers 10 h. 1/2 du matin, le nommé Henri Santerre, 19 ans, ouvrier au chemin de fer du Nord, transportait sur son dos un pont d'embarquement.

Arrivé près d'un wagon auquel il devait l'accrocher, Santerre jeta le pont sur le quai, mais les tiges des boulons s'accrochèrent aux vêtements de ses pieds et tombèrent sur le pied gauche.

Santerre, fortement blessé, fut transporté chez le docteur Delbrette, puis à l'hôpital St-Julien. Heureusement il n'y a pas de fracture.

Suicide. — Le bruit court en ville qu'une dame P... débitante au cabaret, aurait, vers 10 heures, hier vers midi un coup de feu dans la région de l'estomac.

Elle aurait fait cet acte dans un accès d'aliénation mentale.

Cette femme n'est pas encore morte.

AVESNES

Sous-le-Bois. — *Une garde-barrière fraudée.* — Mme Lydie Waldor, sur prise le 18 novembre dernier manie d'objets de fraude, a été condamnée, mardi par le tribunal correctionnel à 1000 fr. d'amende et à 6 mois d'emprisonnement.

DUNKERQUE

Collisions en mer

Le trois-mâts norwégien « Dir orah » allant de Bordeaux en Norwège est venu en collision vendredi à 6 heures du soir, près de Beachy-Head avec le steamer ang. « Monnu-Stecort » arrivé de Sunderlan.

Le steamer a coulé. Tout l'équipage a été sauvé et débarqué à Southam pion, à l'exception d'un homme qui a été sauvé à bord du norwégien.

Le « Dinorah » est arrivé ce matin, complètement désemparé.

La drague « Le Normandie » a été coulée près du Havre par le steamer « espagnol » Le steamer « Charles », de Brest, a été abordé en entrant au Hâvre, venant d'Espagne, par le steamer « Ascanio ».

« Charles » qui allait à Rouen est très endommagé.

Filouterie d'aliments. — Le sieur Victor-Joseph Schottez, journalier, sans domicile fixe, a été mis en état d'arrestation. Cet individu s'est fait servir à boire et à manger pour une somme de 1 fr. 65 chez M. Vercoutter, aubergiste, rue de la Parmentier, sachant bien qu'il n'avait pas d'argent pour solder.

Attaque d'épilepsie. — Hier, à 4 h. 1/2 du soir, le jeune Léon Tourcoing, 21 ans, demeurant rue Ste-Barbe, 23, a été frappé subitement d'une attaque d'épilepsie. Il est tombé dans la rue Thiers, où il était passé en compagnie de son père. Après avoir reçu les soins à la pharmacie Lecoq il a pu rentrer au domicile de ses parents.

Au port. — Trois grands steamers venus de la Plata, sont entrés hier matin : le *Médoc*, des Messageries maritimes, qui était sur la rade depuis hier, avec 3112 balles de laine pour Roubaix-Tourcoing ;

Steamer *Pampa*, des Chargeurs-Réunis, venant de la Plata avec 800 balles de laine et 40 passagers.

Steamer *Rio-Negro*, des « Chargeurs Réunis », venant de la Plata, avec 59 passagers et 2000 balles de laine.

Un steamer de la Nouvelle-Orléans, le *Topaze* avec 5500 balles de coton et le st. ang. *Hatfield* venant de Newcastle avec 1000 tonnes de charbon.

Plus le 3-mâts ang. *Belgate*, venant d'Iquique avec nitrate.

Un revenant. — Le nommé Boulanger, repris de justice, sortait hier matin de prison. Il n'empêcha d'aller absorber pas mal de verres et, vers midi et demi il s'écroulait sur un tas de neige, rue du Station National. Un agent de police essaya de le relever, mais il ne put y réussir ; un gardien de service de ronde s'approcha de lui et le conduisit à l'agent et tous deux finirent par traîner l'ivrogne au poste. Boulanger, en est à sa vingt-cinquième condamnation.

Bain froid. — Hier après-midi, vers 4 heures, une cinquantaine d'ouvriers brissant la glace dans le canal de l'Industrie, virent passer le canot des bélandres. L'un d'eux glissa et allait disparaître, lorsque il fut pris par les témoins de cet accident.

Ramené à son bateau, il y a reçu tous les soins nécessaires de ses parents.

Chute à l'eau. — Hier soir, vers 5 heures, le sieur Jules Bleuse, 35 ans, journalier, demeurant rue du Milieu, occupé à bord d'un steamer anglais qui était en déchargement à la Marine, est tombé accidentellement à l'eau et en a été retiré sain et sauf par le patron des chaudières Jules Bernal, au moyen de la ligne de sauvetage.

Accident. — Le même jour, dans l'après-midi, le nommé Léon Declercq, âgé de 38 ans, tailleur d'habits, rue Jean-Bart, 40, a été blessé au pied droit. Cet homme s'était fait le poignet gauche en faisant une chute rue Royer.

— Le steamer *Médoc*, des Messageries maritimes, M. L. Dubuisson agent, est arrivé de La Plata sur la rade de Dunkerque hier soir. Ce steamer entrera à la marée ; il est porteur de laines pour Roubaix-Tourcoing.

Rosendaël. — Que c'est beau le gibier dans cette saison ! C'est la réflexion que se faisait Auguste Deporter en sortant de chez lui, avant hier, et en posant des lacets sur les dunes.

Malheureusement il avait oublié que sans l'intervention du représentant de l'autorité et il est à cette heure sous le coup d'un procès-verbal.

Grande-Synthe. — *Incendie de sucre.* — Les sieurs Bodart et Bas, ont perdu 1,000 kilos de sucre. Pas de mal à cela ; ce qui est mal, c'est de le voler.

Or, les deux sucriers dunkerquois nommés ont été surpris en flagrant délit de vol de sucre, dans les magasins de la Société Anonyme de sucrerie de Grande-Synthe.

Voilà un plaisir qui leur coûtera plus cher que d'ordinaire ! Il passe honnêtement par le magasin de l'épicier du quartier.

Bourbourg. — *Accidents.* — M. Longuevelle, pharmacien, Grande-Place, à Bourbourg, a glissé sur un trottoir de la rue des Dames et s'est cassé la jambe.

Il a été transporté à son domicile.

— Un portefeuille de 50 francs, chargé d'une lettre de gratia, est tombé sous le pied de la Grande-Place.

Bourbourg-Ville. — M. Longueval, pharmacien, descendant du trottoir rue des Dames, est tombé si malheureusement à cause de la gelée, qu'il s'est cassé la jambe gauche.

Loobergbe. — Un vol de vingt lapins et de six poules a été commis chez M. Bourgeois-Lamoine, cultivateur. La gendarmerie est sur la trace des coupables.

Rondschoote. — *Tentative de vol.* — M. Lacoste dormait paisiblement, quand il fut réveillé par les abolements furieux de son chien. Sautant du lit il ouvrir la fenêtre fut aussitôt fait. Notre brave homme aperçut alors, mais de dos seulement, deux individus qui prenaient leurs jambes dans sa cour.

Descendant, M. Hanne a fait une fonde et il a marqué des traces d'effraction à la porte de sa étable.

Les voleurs, dérangés, n'avaient pas fait de fait de vantage.

Oost-Cappel. — Un vol de huit lapins a été commis chez le sieur Alexandre, cabaretier à Oost-Cappel.

Le voleur a en l'adresse de ne pas se faire pincer.

Broucke rque. — L'hiver est rigoureux et la charbon manque, ou tout au moins l'argent manque pour en acheter. C'est sans doute le cas de Valentin Dumortier, cultivateur à Broucke rque, qui a été pris en flagrant délit de vol de charbon. Surpris en flagrant délit, Dumortier a été l'objet d'un procès-verbal.

PAS-DE-CALAIS

Bassin houiller du Pas-de-Calais

Nos lecteurs se rappellent que le dimanche 7 décembre 1890, les délégués mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais et leurs suppléants au nombre d'environ une centaine se sont réunis dans un congrès tenu à Lens, salle Cornette.

Au cours de cette réunion dont nous avons rendu compte, bon nombre de questions furent étudiées, toutes ayant trait à la réglementation du travail des ouvriers des mines et au fonctionnement des délégués mineurs dont les attributions sont absolument définies par la loi qui les régit.

Par les soins du président du Congrès, en forme de questionnaire, les résolutions prises furent adressées sans perdre de temps à M. l'ingénieur en chef du contrôle des mines, ressortissant du ministère des Travaux publics.

A ce jour les membres du congrès n'ont encore reçu aucune réponse. Le silence méconnaît beaucoup certains ouvriers qui ont déclaré hautement avoir l'intention de proposer dans la prochaine réunion l'envoi d'une délégation auprès de la ministère des Travaux publics. Nous devons reconnaître que les délégués se trouvent dans une situation assez fausse par suite de la non réponse à leurs propositions.

Montigny-en-Gohelle. — *La fièvre aphteuse.* — La fièvre aphteuse sévit actuellement dans les étables de Montigny-en-Gohelle.

Dainville. — *Accident.* — Hier mercredi, quatre ouvriers de la fabrique de sucre de M. Duthoux, à Dainville, qui été brûlés par le liquide sorti d'une cuve en ébullition.

L'un d'eux, Louis Wiart, 18 ans, domicilié à Bernaville, a été grièvement atteint à la tête, aux bras et aux jambes.

Il a été transporté à l'hôpital d'Arras.

Tilloy-les-Mofflaines. — *Accident.* — Un enfant de 17 ans, Paul Rosse, occupé à une batteuse mécanique, s'est fait prendre le pied droit dans l'engrenage de la machine ; on a dû lui faire l'amputation du gros orteil.

Elections de Délégués mineurs à Meurchin

Dimanche dernier, réunion contrôle à Meurchin, présidence de Jean Barbier à l'effet de nommer

tion que l'on a choisie, pour y être éligible. Comme si un laps de temps aussi long était nécessaire aux ouvriers pour reconnaître les qualités professionnelles de candidat de leur choix. Enfin les choses étant ainsi nous ne pouvons, du moins pour le moment, rien y changer et cette loi nous donnant encore bien des surprises dans son interprétation comme dans son exécution.

Le président Barbier présente à l'assemblée les deux candidats « dont les connaissances pratiques et la moralité reconnue le mettraient très perplexe, s'il avait individu à faire un choix ». Cependant il croit devoir faire remarquer que le citoyen Alfred Bérenax, déjà investi par la confiance de ses camarades du mandat de conseiller municipal, offre des chances de réunir un plus grand nombre de suffrages ; car il importe de donner un exemple aux mineurs de certaines campagnes qui semblent se désintéresser des élections de délégués mineurs et se plaignent, soit par indifférence, soit parce qu'ils jugent du peu d'efficacité que peut avoir sur leur avenir cette loi bâtarde.

Il préfère, dit-il, pour l'honneur de la corporation ouvrière s'arrêter à cette dernière hypothèse. Mais quelqu'un, lorsque l'on vous donne un cheval, s'écrie-t-il, vous ne vous regardez pas à la dentition de la bride : Vous devez tirer tout le parti possible du cadeau qui vous est fait ; mieux encore, il est vrai que, cette loi sur les délégués mineurs mais il fallait la rejeter unanimement dès le dépôt.

Vous n'avez pas témoigné votre mécontentement par cet acte, il faut donc faire contre mauvaises fortune bon cœur, et vous vous contenterez ; mais vous a tâchez de l'importance à tout ce que l'on peut faire pour vous : Ce sera pour nos législateurs qui ne connaissent ni les mines ni les ouvriers qui les a mises ! — Applaudissements.

Pourquoi a-t-il menti ? Il tient à faire sa propre apologie. Il voudrait voir envoyer au bagne celle qu'il prétend aimer.

Sans doute, ils se sont rencontrés dans la rue. C'est bien une fantaisie qui les jeta dans les bras de leur ex-fiancée.

Mais elle devint bientôt chez M. Parent, une passion véritable. Il a neuf encore, quand il a dit, que chacun dépendait de son ami. Il a jeune femme avait, à Tours, pris le nom de Mme Parent à son insu.

Pendant sa tournée dans l'Ouest, il écrivait à cette dernière : « Ma chère petite femme » et sur l'enveloppe : « Mme Parent. »

« Les pensées évoquées par ton souvenir m'ont laissé que des impressions bien douces.

« Décidément, ma chère amie, je ne regrette pas les heures de dépit, d'amertume, de rage, que j'ai passées à te chercher samedi et dimanche. Non. Je ne les regrette pas, car elles ont donné la mesure exacte des sentiments que j'avais pour toi, et ces sentiments sont, jamais je ne les ai ressentis aussi puissants, aussi violents. »

Etant à Angoulême, M. Parent écrit encore :

« Ta charmante lettre m'a mis un véritable baume dans le cœur. Je l'ai reçue au milieu du trouble du cœur, et j'ai fait de bien doux rêves en pensant à toi.

« Aujourd'hui, je l'ai couverte de baisers, et mon cœur a battu fort. Ma petite femme, comme tu m'aimes ! Tant pis ! Je l'aime et je l'aimerai toujours. »

Et Mme Rochefoucauld, pendant que mon client comparait aux Assises, je me suis oublié au point d'embrasser ta lettre.

« Je t'avoue que je suis surpris mot-même de l'aimer, de l'adorer aussi follement. »

Voilà bien M. Parent, l'employé de commerce ! Le commerce et l'amour, Vénus et Mercure, s'illustrent brouillés dans l'antiquité, se sont, aux les temps modernes, shrement réconciliés.

A Paris, M. Parent et Camille Giffard se conduisirent comme des enfants. Ils dépensèrent tout ce qu'ils avaient. On dut aller au Mont-de-Piété.

« Que vais-je devenir ? Que vais-je faire ? Qu'entre eux il existait une communauté dont rien n'était exclu. Si, en effet, vous M. Parent. Camille était alors une femme quelconque, de quel nom faudrait-il appeler l'homme qui bavait, se nourrissait, s'amusait avec Margot et Mme Parent.

On arrive à Lille, à l'hôtel Lavocat. La jeune femme s'installe ensuite dans un appartement. Et ce qu'elle en a coûté à M. Parent ! Mme Parent s'accommodait d'elle à merveille. Impatient de se trouver en ménage, il en cachait avec elle, dans l'appartement, pour Lille.

Ecoutez plutôt la correspond